

Remboursement des frais de mission et de déplacement

Délibération

Vu les articles L. 5711-1 et L.5211-13 du Code général des collectivités territoriales,
Compte tenu du territoire couvert par le syndicat (environ 1 500 km²) et des frais de déplacement occasionnés pour ses membres,

Il est proposé de rembourser les frais de déplacement des membres du Syndicat du Bassin de l'Oudon qui se rendront en réunion de bureau ou de comité syndical, et ce, pour les membres du Syndicat du Bassin de l'Oudon qui ne sont pas indemnisés de leurs fonctions.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,

Décide de rembourser les frais de déplacement en réunion de bureau, pour les membres du bureau qui ne sont pas indemnisés de leur fonction,

Décide de rembourser les frais de déplacement en comité syndical, pour les délégués qui ne sont pas indemnisés de leur fonction,

Demande que le co-voiturage entre élus et avec les agents soit privilégié,

Dit que le remboursement s'effectuera dans les conditions fixées pour les agents territoriaux,

Dit que le remboursement est fonction du nombre de chevaux de la voiture, en conséquence les membres auront à fournir une copie de la carte grise du véhicule utilisé,

Dit que la distance prise en compte correspond au kilométrage entre la commune (ou la commune déléguée) du domicile de l' élu et la commune (ou la commune déléguée) du lieu de la réunion,

Dit que le remboursement se fera tous les semestres, au vu de la présence de l' élu à la réunion attestée par la feuille d'émargement,

Dit que la date d'effet de la présente est le 27 mai 2026,

Dit que les crédits sont inscrits au budget,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : UNANIMITE

Abstentions : 0

Pour : 47

Contre : 0

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 12 JUIN 2026
Affichée le 12 JUIN 2026
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Président,
LE BASSIN
DE L'OUDON



L'an deux mil vingt six, le vingt sept mai, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre Administratif Intercommunal de Craon, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

STRUCTURE	Nom - Prénom	Fonction	présent	votant	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE (20 titulaires + 20 suppléants)	BASQUIN Philippe	Titulaire			
	BONSERGENT Sylvain	Titulaire	1	1	
	BOULLAIS-CHALLIER Sandrine	Titulaire	1	1	
	BOULTOUREAU Magali	Titulaire	1	1	
	BOURDAIS Marie-Paule	Titulaire	1	1	
	CHAUVEAU Carine	Titulaire	1	1	
	COLAS Aurélien	Titulaire	1	1	
	DUSSEAU Loïc	Titulaire	1	1	
	GATINEAU Régis	Titulaire	1	1	
	GAULTIER Nathalie	Titulaire	1	1	
	LAIGO-GUYOT Amélie	Titulaire	1	1	
	LARDEUX Dominique	Titulaire	1	1	
	LARDEUX Sophie	Titulaire	1	1	
	LORENZI Mariette	Titulaire	1	1	
	MINGUET Sarah	Titulaire	1	1	
	PATRY Aurélien	Titulaire	1	1	
	PERROIS Christian	Titulaire	1	1	
	RONCIN Joël	Titulaire	1	1	
	ROUSSEZ Olivier	Titulaire	1	1	
	SUREAU Anita	Titulaire			1
	BIANG NZIE Patrick	Suppléant	1	1	
	BELIER Denis	Suppléant	1	1	
	PORCHER Jean-Luc	Suppléant	1		
	DAVID Nathalie	Suppléant	1		
	DELBARRE Nicolas	Suppléant			
	LUET Jean-Paul	Suppléant			
	DE PIMODAN Louis	Suppléant			
	HEULIN Pierre-Marie	Suppléant			
	BESNIER Loïc	Suppléant	1		
	CHAUVEAU René	Suppléant	1		
	PROUST Roland	Suppléant			
	LEROY Marc	Suppléant			
	THIERRY Jérémy	Suppléant			
	SIMON Laetitia	Suppléant			
	CAILLERE Florent	Suppléant	1		
	RETIF Pascal	Suppléant			
	LE BORGNE Jean-Claude	Suppléant			
	GUERIN Sébastien	Suppléant			
	BALLE Matthieu	Suppléant	1		
	MOREAU Laurence	Suppléant			

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (20 titulaires et 20 suppléants)	BASSARD Franck	Titulaire	1	1	
	BEASSE Quentin	Titulaire			
	CHESNEL Jonathan	Titulaire	1	1	
	COUPEE Justine	Titulaire	1	1	
	CROSNIER Florent	Titulaire	1	1	
	GAROT Rémi	Titulaire	1	1	
	GILLES Pierrick	Titulaire	1	1	
	HENNEQUIN Laurent	Titulaire	1	1	
	HOUELINE Gaël	Titulaire	1	1	
	HOUDMOND Laëtitia	Titulaire	1	1	
	HOUTIN Jérôme	Titulaire	1	1	
	JOLLY Claude	Titulaire			1
	LANVIERGE Quentin	Titulaire	1	1	
	LOGEAS Jean-Marie	Titulaire	1	1	
	RAVARY Nicolas	Titulaire			1
	RENOUL Donatien	Titulaire	1	1	
	ROBIN Gilles	Titulaire	1	1	
	ROCHER Frédéric	Titulaire	1	1	
	SABIN Jérôme	Titulaire	1	1	
	THOMAIN Laurent	Titulaire	1	1	
	FRABOUL Yannick	Suppléant	1	1	
	TARDIF Frédéric	Suppléant			
	DAUDIN Maxime	Suppléant	1	1	
	GUESDON Eloïs	Suppléant			
	RAGARU Edit	Suppléant			
	MANCEAU Yannick	Suppléant			
	BASLE Jérôme	Suppléant			
	BEAUMONT David	Suppléant			
	ROSSIGNOL Didier	Suppléant	1	1	
	JONCHERAY Adrien	Suppléant			
	REBILLARD Paul-Emile	Suppléant			1
	BAHIER Alain	Suppléant			
	MILET Christophe	Suppléant			
	TUSSEAU Dominique	Suppléant			
	LENORMAND Antoine	Suppléant	1		
	PELLUAU BIANCHI Alexandre	Suppléant			
	MAHE Claude	Suppléant			
	POCHE Franck	Suppléant	1		
	ROGER Steve	Suppléant			1
	BARREAU Anthony	Suppléant	1		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU (6 titulaires + 6 suppléants)	BUREAU Arnaud	Titulaire			
	CHAUVET Séverine	Titulaire	1	1	
	DUMONT Eric	Titulaire			
	GUEUDET Arnaud	Titulaire	1	1	
	REBILLARD Vincent	Titulaire			
	THUIA Bruno	Titulaire			
	TARDIF Benoît	Suppléant			
	CRUBLEAU Pascal	Suppléant			
	VIGNAIS Vincent	Suppléant			
	VAILLANT Véronique	Suppléant			
	PRUDHOMME Patrick	Suppléant			1
	BOIVIN Jean-Benoît	Suppléant			

LAVAL AGGLOMERATION (2 titulaires + 2 suppléants)	FOURNIER Jean-Baptiste	Titulaire	1	1	
	PAILLARD Vincent	Titulaire	1	1	
	HEMON Céline	Suppléant			
	BEDOUET Léo	Suppléant			
VITRÉ COMMUNAUTE (1 titulaire + 1 suppléant)	BIZEUL Claude	Titulaire			
	DE LA VERGNE Aude	Suppléant			
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE (1 titulaire + 1 suppléant)	BOURNICHE Jean-Pierre	Titulaire	1	1	
	EDWARDES Alexandre	Suppléant			
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL (1 titulaire + 1 suppléant)	POTIER Hubert	Titulaire	1	1	
	JARRET Guillaume	Suppléant			
PEUTON (1 titulaire + 1 suppléant)	SABIN Catherine	Titulaire			
	BONNIER Julien	Suppléant	1	1	

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical.

Monsieur Jean-Baptiste FOURNIER, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptés.

Nombre de délégués	en exercice	présents	votants	Excusés
Délégués titulaires	52	41	41	3
Délégués suppléants	52	15	6	3
nombre total de délégués	104	56	47	6

Le compte-rendu sommaire de la séance du 27 mai 2026 a été affiché au centre administratif de Craon le 03/06/2026, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.